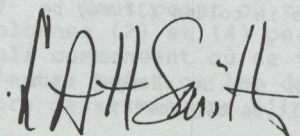


EN FOI DE QUOI, les plénipotentiaires des deux Parties contractantes ont signé le présent Accord.

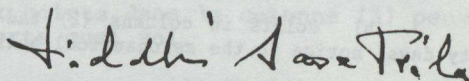
FAIT en deux exemplaires à Bangkok, le 24<sup>ième</sup> jour de mai 1989, en thaï, en français et en anglais, les trois textes faisant également foi.

Pour le Gouvernement du  
Canada

Pour le Gouvernement du  
Royaume de Thaïlande



Général d'Armée de l'Air



(L.A.H. Smith)

(Siddhi Savetsila)

Ambassadeur Extraordinaire  
et Plénipotentiaire

Ministre des Affaires  
Etrangères